



Distribution: générale

Date: 13 juin 2017

Original: anglais

Point 1 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2017/1/2/Rev.1

Adoption de l'ordre du jour

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2017. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Introduction liminaire du Directeur exécutif*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

4. *Rapports annuels*

➤ Rapport annuel sur les résultats de 2016

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour examen et approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2016 aura pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

5. *Questions de politique générale*

a) Point sur la feuille de route intégrée

Suite à l'approbation de la feuille de route intégrée à la deuxième session ordinaire du Conseil en 2016, le Secrétariat présentera un point sur la mise en œuvre de ses différents volets et rendra compte des progrès accomplis ainsi que des éventuels ajustements à apporter. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

b) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective

Ce document offrira une vue d'ensemble du rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signalera les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et mettra en lumière les incidences pour ce dernier. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Plan de mise en œuvre de la politique en matière de nutrition

Suite à l'approbation de la politique en matière de nutrition à la première session ordinaire du Conseil en 2017, le Secrétaire soumettra au Conseil le plan et le budget établis pour pouvoir mettre en œuvre cette politique au cours des cinq prochaines années. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

d) Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes

Lorsqu'il a approuvé la Politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) à sa session annuelle de 2015, le Conseil a demandé qu'un point sur sa mise en œuvre lui soit communiqué tous les ans. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

e) Point sur les activités dans le domaine du VIH et du sida*

Ce rapport fera le point sur l'application de la politique du PAM relative au VIH et au sida (WFP/EB.2/2010/4-A) dans le contexte de la poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il décrira également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Comptes annuels vérifiés de 2016

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2016. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournira au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle

L'actuelle "Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle" a été approuvée par le Conseil en novembre 2012. En mai 2015, le Conseil a approuvé la politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption, qui autorise le Bureau de l'Inspecteur général à soumettre à un examen préventif d'intégrité certains problèmes spécifiques qui sont susceptibles de dénoter un risque de fraude, de corruption, de collusion ou d'autres agissements répréhensibles. Le Conseil a ensuite prié l'Inspecteur général et la direction d'actualiser la politique de manière à y faire figurer les examens préventifs d'intégrité. Le document correspondant est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

c) Nomination de deux membres du Comité d'audit

Le mandat de deux membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2017, un jury sera établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres; ce jury soumettra ses recommandations au Directeur exécutif et au Président du Conseil. Les recommandations que ce document contiendra seront soumises au Conseil pour approbation. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Mandat révisé du Comité d'audit

L'actuel mandat du Comité d'audit a été approuvé par le Conseil lors de sa deuxième session ordinaire de 2011. Le renforcement récent des activités de contrôle au sein du PAM ainsi que les changements apportés à la structure organisationnelle et à la politique en matière de voyages imposent de procéder à un certain nombre de modifications de ce mandat. Le document à l'examen, qui présente les modifications apportées, est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note du Directeur exécutif

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil sera saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2016, étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document sera présenté en même temps qu'une Note du Directeur exécutif. Les deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport du Commissaire aux comptes sur la décentralisation et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe portant sur le processus de décentralisation mené par le PAM de 2012 à la fin de 2016. L'audit avait essentiellement pour objectifs de déterminer si la gestion du domaine examiné avait été conforme aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités et si des améliorations étaient possibles; et si les activités, les transactions financières et les informations étaient, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux dispositions des textes fondamentaux du PAM.

La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Les deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Rapport du Commissaire aux comptes sur l'évolution des ressources humaines et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe portant sur l'évolution et la structure des ressources humaines entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2016. L'audit avait essentiellement pour objectifs de déterminer si la gestion du domaine examiné avait été conforme aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités et si des améliorations étaient possibles; et si les activités, les transactions et les informations étaient, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux dispositions des textes fondamentaux du PAM.

La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Les deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Ce rapport récapitulera les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

j) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2016)

Ce rapport portera sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, y compris le Mécanisme d'achat anticipé, et couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

k) Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document sera présenté au Conseil **pour information**. Il fera le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

7. **Rapports d'évaluation**

a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2016 et réponse de la direction

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie institutionnelle en matière de partenariat et réponse de la direction

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examinera la qualité de la stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat, approuvée en 2014, ses modalités d'exécution et ses résultats. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

Ce document est un rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

8. *Questions opérationnelles*

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

- Cameroun (2018–2020)
- Liban (2018–2020)
- Mozambique (2017–2021)
- Namibie (2017–2022)
- République-Unie de Tanzanie (2017–2021)

b) Plans stratégiques de pays provisoires

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, du plan stratégique de pays provisoire ci-après:

- Soudan (2017–2018)

c) Projets approuvés par correspondance*

Le Conseil est saisi, **pour information**, de l'augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, qu'il a approuvée par correspondance après sa première session ordinaire de 2017:

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

- Somalie 200844

9. *Questions d'organisation et de procédure*

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2017-2018 sera présentée **pour information**.

10. *Questions d'administration et de gestion*

a) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

b) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016*

Le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour information**, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

c) Point sur l'achat de produits alimentaires*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis **pour information**, présentera: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

d) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures)*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document qui rendra compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2016. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

e) Rapport sur la sécurité*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2016, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

f) Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle

Le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour approbation**, une recommandation concernant le candidat proposé pour le poste d'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle.

11. ***Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration***

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2017 lui est soumis **pour approbation**.

12. ***Questions diverses***

➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Népal*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Népal sera présenté par oral au Conseil **pour information**.

13. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées***

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.